



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 15 MARS 2023
À 18 H 00

L'an deux-mille-vingt-trois, le quinze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Moret Seine et Loing, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis DUCHATEAU.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Obligatoire : SPANC

Moret-Loing-et-Orvanne
Nanteau-sur-Lunain
Vernou-la Celle sur Seine
Vilcecerf
Villemer
Ville-Saint-Jacques

M. POUILLIER Édouard
M. GUIMARD Jean-François
M. PIGNOT Daniel
M. DEYSSON François
M. BEAUFRETON Franck – arrivé à 18h20
M. PERADON Philippe délégué suppléant
de M. MALDINEZ Alain – arrivé à 18h42

Compétence Optionnelle : COLLECTE

La Genevraye
Montigny sur Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Vernou-la-Celle

M. SORIA Denis
M. CORBEL Jean-Yves
M. LEBEAU Olivier
M. DESSOGNE Daniel délégué suppléant
de Mme EMBOULÉ Gerty
M. DEYSSON François
M. PERADON Philippe – arrivé à 18h42

Vilcecerf
Ville-Saint-Jacques

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

La Genevraye

Montigny-Sur-Loing

Vernou-la Celle sur Seine
Vilcecerf
Ville-Saint-Jacques

M. SORIA Denis délégué suppléant
de Mme DURASSIER Marie-Noëlle
M. FRICHET Jean-Claude délégué suppléant
de M. TORRES DA COSTA Antonio
M. DESSOGNE Daniel
M. DEYSSON François
M. DUCHATEAU Francis

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Compétence Obligatoire : SPANC

La Genevraye
Montigny sur Loing
Saint-Mammès

M. OTLINGHAUS Pascal
M. MOINAUX Bernard
M. GERVAIS Didier

Compétence Optionnelle : COLLECTE

Saint-Mammès

M. GERVAIS Didier

Compétence Optionnelle : TRAITEMENT

Moret-Loing-et-Orvanne

Mme DUMAS PRIMBAULT Laure

Monsieur DESSOGNE est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2022

En premier lieu, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Quorum		Pour	15
En exercice	22	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

ORDRE DU JOUR

INFORMATION

Sans objet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point 1 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Président expose que, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises par délégation :

- ◆ **Décision 2023.01.01** la signature de la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne
- ◆ **Décision 2023.01.02** la signature de la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne – Année 2023.

Point 2 Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Année 2023

Le Président précise que depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions fixées par l'article 60 de la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, sont dans l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant :

- ◆ le fonctionnement de la collectivité,
- ◆ les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations,
- ◆ le programme de nature à améliorer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 est présenté à l'assemblée délibérante.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023

Quorum		Pour	15
En exercice	22	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

Point 3 Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour

Le Président rappelle que le Comité Syndical, par délibération n° 2020.09.33 du 28 septembre 2020, a instauré le RIFSEEP (IFSE et CIA), pour l'étendre aux agents relevant des cadres d'emplois d'Ingénieurs et de Techniciens conformément au Décret n° 2020-182 du 27 février 2020, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Pour l'application du Décret mentionné ci-avant, des corps de référence provisoires avaient été établis.

Le Président informe que deux arrêtés du 5 novembre 2021 parus au Journal Officiel du 10 novembre 2021 étendent définitivement le RIFSEEP à ces deux cadres d'emplois :

- ◆ Ingénieurs Territoriaux, par référence au corps des Ingénieurs des travaux publics de l'Etat,
- ◆ Techniciens Territoriaux, par référence au corps de technicien supérieurs du développement durable.

Il convient de mettre à jour la délibération instaurant le RIFSEEP afin de remplacer les références des arrêtés provisoires instaurées par le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 par ces 2 arrêtés définitifs.

Sur proposition du Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la mise à jour du RIFSEEP (IFSE-CIA) pour les agents non logés, relevant des cadres d'emplois d'Ingénieurs et de Techniciens, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Quorum		Pour	15
En exercice	22	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

Point 4 Suppression d'un poste d'ingénieur et création d'un poste de technicien

Le Président informe que suite au départ par voie de mutation de l'Ingénieur Territorial en avril 2022, il convient de supprimer le poste d'Ingénieur Territorial et de créer un poste de Technicien Territorial.

Sur proposition du Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à compter du 1^{er} avril 2023, à :

- ◆ supprimer un poste d'Ingénieur Territorial,
- ◆ créer un poste de Technicien Territorial, à temps complet,
- ◆ mettre à jour le tableau des effectifs du Syndicat.

Quorum		Pour	15
En exercice	22	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

2 – SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Sans objet.

Arrivée de Monsieur BEAUFRETON

3 – COMPÉTENCE COLLECTE

Point 5 SDA2 UP Réhabilitation de réseau : Montigny sur Loing – rues du Loing et de la Libération – Information

Le Président rappelle que lors de la séance du 23 mars 2022 le Comité Syndical a été informé de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement des rues du Loing et de la Libération à Montigny-sur-Loing. Cette opération est inscrite au programme de travaux « Ultras Prioritaires » du SDA2 du SIDASS validé par délibération n° 2021.12.42.

Le Syndicat a mandaté le Cabinet MERLIN en tant que Maître d'Œuvre de l'opération.

Ces travaux concernent la réhabilitation d'environ 800 ml de réseau par la technique de tranchée ouverte ou/et chemisage, ainsi que la reprise d'une soixantaine de boîtes de branchements.

Le Président informe que le marché de travaux à l'issue d'une consultation d'entreprises a été notifié au groupement SADE/TP GOULARD pour un montant de 849 100 € HT soit 1 018 920 € TTC.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) subventionne les travaux à hauteur de 40 % et un prêt à taux 0 à hauteur de 20%.

Le Département de Seine et Marne subventionne à hauteur de 15 %.

Le Président précise que la réunion publique s'est tenue le 22 juin 2022 en mairie de Montigny-sur-Loing. Pour tenir compte de la « trêve des confiseurs » et minimiser l'impact financier de la déviation des bus scolaires, le démarrage a été reporté d'octobre 2022 à avril 2023.

Les travaux seront réalisés par demi chaussée pour permettre au personnel de travailler en sécurité. Les travaux doivent débuter le 3 avril 2023 pour une durée de 5 mois.

4 – COMPÉTENCE TRAITEMENT

Sans objet.

5 – COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT

Point 6 Opération réalisées par commune en 2022 : Information

Le Président expose que le SIDASS réalise tous les ans des travaux et études, hors contrats de délégation de service public, sur les ouvrages destinés à l'assainissement des communes adhérentes aux compétences collecte et traitement du Syndicat.

Ces opérations correspondent principalement à :

- ◆ l'entretien et les investissements nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages,
- ◆ la réhabilitation des réseaux,
- ◆ la dératisation,
- ◆ le remplacement d'équipements obsolètes,
- ◆ les investissements relatifs aux obligations règlementaires.

Le Président informe que pour l'**année 2022** les montants des opérations réalisées s'élevaient à :

- ◆ 808 465,75 € HT en investissement,
- ◆ 283 313,18 € HT en exploitation.

L'état par commune du réalisé dans l'année présenté ci-après, n'est toutefois pas rattaché à l'exercice comptable :

INVESTISSEMENT				
COMMUNES	COLLECTE		TRAITEMENT	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
LA GENEVRA YE	0,00 €	0,00 €	6 820,00 €	8 184,00 €
MONTIGNY SUR LOING	30 338,63 €	36 406,36 €	0,00 €	0,00 €
MORET-LOING-ET-ORVANNE	397 031,96 €	476 438,35 €	0,00 €	0,00 €
SAINT-MAMMÈS	3 750,00 €	4 500,00 €		
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE	142 076,50 €	170 491,80 €	0,00 €	0,00 €
VILLECERF	57 455,89 €	68 947,07 €	0,00 €	0,00 €
VILLE-SAINT-JACQUES	90 667,80 €	108 801,36 €	80 324,97 €	92 401,02 €
SOUS TOTAL	721 320,78 €	865 584,94 €	87 144,97 €	100 585,02 €
TOTAL GÉNÉRAL HT	808 465,75 €			
TOTAL GÉNÉRAL TTC	966 169,95 €			

EXPLOITATION				
COMMUNES	COLLECTE		TRAITEMENT	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
LA GENEVRA YE	5 836,98 €	7 004,38 €	0,00 €	0,00 €
MONTIGNY SUR LOING	11 543,70 €	13 655,59 €	112 752,19 €	135 302,63 €
MORET-LOING-ET-ORVANNE	67 113,21 €	80 535,85 €	5 149,79 €	6 179,75 €
SAINT-MAMMÈS	12 175,35 €	14 610,42 €		
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE	42 879,26 €	51 455,11 €	12 062,59 €	14 475,11 €
VILLECERF	2 072,72 €	2 487,27 €	9 934,30 €	11 921,16 €
VILLE-SAINT-JACQUES	1 793,08 €	2 151,70 €	0,00 €	0,00 €
SOUS TOTAL	143 414,31 €	171 900,32 €	139 898,87 €	167 878,64 €
TOTAL GÉNÉRAL HT	283 313,18 €			
TOTAL GÉNÉRAL TTC	339 778,97 €			

Point 7 Systèmes d'assainissement du SIDASS : évaluation annuelle de la Police de l'Eau

Le Président rappelle que les systèmes d'assainissement du Syndicat sont contrôlés et évalués par 2 entités différentes, à savoir :

- ◆ la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, l'Aménagement et des Transports d'Ile de France (DRIEAT) – Police de l'Eau pour les rejets en Seine :
 - ✓ Vernou-la Celle sur Seine,
- ◆ la Direction Départementale des Territoires (DDT) – Police de l'Eau pour les rejets dans un autre cours d'eau ou en milieux artificiels :
 - ✓ Episy, La Genevraye, Montarlot, Montigny sur Loing, Villecerf et Ville-Saint-Jacques.

Le Président précise que, pour l'exercice 2021, les évaluations des systèmes gérés par le SIDASS sont présentées ci-après :

STEU	Collecte	Traitement	Système d'assainissement
Épisy	Non concerné - inf. à 2 000 hab.	Non Conforme	Non Conforme
La Genevraye	Non concerné - inf. à 2 000 hab.	Non Conforme	Non Conforme
Montarlot	Non concerné - inf. à 2 000 hab.	Conforme	Conforme
Montigny sur Loing	Non conforme	Non Conforme	Non Conforme
Vernou-la Celle sur Seine	Conforme	Conforme	Conforme
Villecerf	Non concerné - inf. à 2 000 hab.	Conforme	Conforme
Ville-Saint-Jacques	Non concerné - inf. à 2 000 hab.	Non Conforme	Non Conforme

Nota : une non-conformité sur la collecte ou le traitement entraîne de fait une non-conformité du système. Les réseaux de collecte de Moret-sur-Loing/Ecuellen/Saint-Mammès sont jugés lors du bilan du système du SIA.

Le Président souligne que la réunion annuelle de direction s'est tenue le 19 janvier 2023, en présence des Vice-Présidents, pour présenter les bilans de fonctionnement des systèmes d'assainissement et les actions programmées du SIDASS devant les Polices de l'Eau, le SATESE et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Le Président informe que le montant total des primes épurations attribuées au titre de l'exercice 2021, versé par l'AESN en 2022 est de 17 808,04 €.

Arrivée de Monsieur PERADON

6 – FINANCES

Point 8 Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le Président expose que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 est établi conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et donne lieu à un débat au Comité Syndical.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 définit les modalités du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Président commente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.

Le Président informe que suivant les délibérations du 7 décembre 2022, le Comité Syndical fixe la rémunération du SIDASS, à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Tarif HT à compter du 1 ^{er} janvier 2023					
Communes	SPANC PART ANNUELLE	COLLECTE		TRAITEMENT	
		PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE	PART VARIABLE	
MLO - Veneux-Les Sablons	6,82 € par installation <i>tarif révisé fin d'année N facturé N+1</i>	0,00 €	1,8438 €/ m ³	S.I.A.	
MLO - Ecuelles MLO - Moret sur Loing Saint-Mammès		40,40 €	1,3979 €/ m ³		
MLO - Episy MLO - Montarlot Montigny sur Loing Vernou-la Celle sur Seine Villecerf Ville-Saint-Jacques La Genevraye				1,3587 €/ m ³	
Villemer Nanteau sur Lunain				Communes 100% ANC	

Le Président précise que les principales opérations du Syndicat concerneront :

- ◆ La Genevraye :
 - ✓ Etude de faisabilité pour le remplacement de 3 postes de relevage,
- ◆ Moret-Loing-et-Orvanne :
 - ✓ Ecuelles : réhabilitation réseau rues Georges Villette/Orvanne,
 - ✓ Moret/Veneux : la reconstruction du Déversoir d'Orages Pierre Morin,
- ◆ Montigny sur Loing :
 - ✓ la réhabilitation du réseau de la rue du Loing et rue de la Libération,
 - ✓ la mise en place de l'autosurveillance du trop-plein du PR3 Aimé Lepercq,
- ◆ Vernou-la Celle sur Seine :
 - ✓ la poursuite des études de la filière boue de la Station d'épuration,
 - ✓ la mise en place de l'autosurveillance d'un déversoir d'orage,
- ◆ Villecerf :
 - ✓ instrumentation complémentaire sur la STEU,
- ◆ Ville-Saint-Jacques :
 - ✓ solde des travaux de reconstruction de la STEU,
 - ✓ opération collective : déconnection des Eaux pluviales des branchements des particuliers sur le réseau eaux usées strict,

- ◆ pour toutes les communes :
 - ✓ poursuite de la réalisation des travaux de réhabilitation de réseaux dits « ultras prioritaires » du Schéma Directeur d'Assainissement,
 - ✓ travaux sur la sécurisation des équipements et ouvrages aux fins de mise en conformité des équipements et ouvrages du SIDASS,
 - ✓ la réhabilitation des réseaux et la suppression des Eaux Claires Parasites,
 - ✓ le contrôle de conformité des raccordements

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ **APPROUVE** les orientations budgétaires pour l'année 2023,
- ◆ **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires.
- ◆

Quorum		Pour	17
En exercice	22	Contre	-
Présents	17	Abstention	-
Votants	17	Total	17

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☞ **Intervention de M. DEYSSON :**

Lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing du 14 mars 2023, il a été décidé de créer un poste pour le suivi de l'étude de transfert eau et assainissement inscrit au budget 2023 afin de faire face à la charge de travail générée.

Aucune question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 19h45.

Le Président,
Francis DUCHATEAU

Le Secrétaire de Séance,
Daniel DESSOGNE

